

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Vote : Pour 9 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Date de la convocation : 21/01/2025  
Date de publication : 31/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Représenté :**

**Excusés :** Aurélie DESMAZES et Guillaume GIROU  
Christophe BARRIE est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Ressources humaines : renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Par 9 voix pour,

DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200498-20250128-28012025\_202506-DE  
Reçu le 31/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Thierry GOUMON,**  
**Maire**

**Christophe BARRIE**  
**Secrétaire de séance**

